

- À la suite du processus de réexamen de 15 ordonnances de longue date en matière de droits antidumping et de droits compensateurs, 7 de ces ordonnances ont été révoquées.
- Les affaires sur les mesures antidumping et les droits compensateurs visant les bovins vivants ont été conclues à l'automne de 1999 sans qu'aucun droit additionnel permanent ne soit imposé pour les bovins canadiens. En ce qui concerne la première affaire, la Commission du commerce international n'a conclu à aucun acte préjudiciable ou menace d'acte préjudiciable dans sa décision définitive; dans la deuxième affaire, le Département du commerce a conclu que les subventions se situaient au-dessous des niveaux minimaux et ne pouvaient donc donner lieu à compensation.
- Une enquête antidumping sur les importations de fils inox ne s'est pas soldée par l'application de droits supplémentaires pour les importations en provenance du Canada.
- Deux enquêtes sur des mesures de sauvegarde mettant en cause les importations de fils laminés en acier au carbone et de tubes de conduite en acier au carbone ont conclu que les importations en provenance du Canada ne portaient pas préjudice à l'industrie américaine.

MEXIQUE

- Signature par le Canada et le Mexique d'une entente sur les services de communication par satellite afin d'en faciliter la prestation au moyen d'engins commerciaux approuvés par les deux pays.
- Signature par le Canada et le Mexique d'un protocole d'entente sur l'acceptation des données d'essai en vue de veiller à ce que les produits de télécommunications et de technologies de l'information respectent toutes les normes de sécurité requises.
- Création de nouveaux débouchés pour les services aériens entre les deux pays à la suite de la mise en œuvre définitive d'un accord sur le partage des codes de vol.
- Signature en septembre 1999 d'un protocole d'entente sur la coopération en ce qui a trait à la salubrité et à l'inspection des aliments et aux questions zoosanitaires et phytosanitaires, afin de cerner et de résoudre les problèmes relatifs à ces domaines dans le commerce bilatéral de produits agricoles et alimentaires.

- Constitution en novembre 1999 de la Société de règlement des différends en matière de fruits et de légumes, un mécanisme trilatéral non obligatoire de niveau sectoriel, destiné à résoudre les litiges commerciaux privés relatifs au commerce des fruits et des légumes à l'intérieur des pays membres de l'ALENA et entre ces pays.

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES

- Le Secrétariat administratif, sous la direction d'un Canadien, a été créé pour apporter un soutien aux négociations. Ce secrétariat est établi à Miami.
- Des progrès ont été faits dans les programmes de travail des neuf groupes de négociation et des trois autres organes de la ZLEA qui se pencheront sur les enjeux communs du commerce électronique, de la consultation de la société civile et de la participation des plus petites économies.
- Les 3 et 4 novembre 1999, les 34 ministres responsables du Commerce de l'hémisphère se rencontraient à Toronto pour évaluer le progrès des négociations. Ils ont adopté une série importante de mesures de facilitation du commerce, se sont entendus sur une déclaration à présenter à la Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle au sujet de l'élimination des subventions à l'exportation de produits agricoles, ont demandé aux négociateurs de préparer un projet d'accord de la ZLEA d'ici avril 2001 et se sont mis d'accord sur le renouvellement du mandat du Comité sur la consultation de la société civile.

CHILI

- Le 1^{er} janvier 2000, une convention en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale entrant en vigueur.
- Le 1^{er} janvier 2000, un accord visant à accélérer le processus d'élimination des droits sur certains produits entrant en vigueur.
- En mai 1999, deux protocoles d'entente sur la coopération et les exportations de porc canadien au Chili ont été signés par l'ACIA et le Service chilien responsable de l'agriculture et de l'élevage.
- Le Chili a abaissé ses droits d'ouverture de dossiers de visa de 650 à 100 dollars américains.
- Le Chili continue de suspendre l'encaje.